



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

FICHE CANDIDAT

SITUATION

Un de vos assurés Monsieur Tang, vient d'être victime d'un accident. Il vous a envoyé immédiatement le constat d'accident automobile ; il passe à votre agence trois jours plus tard pour savoir comment le sinistre va être pris en charge et pour connaître les conséquences de l'accident.

Renseignements sur le client :

Eric Tang, 30 ans, célibataire

Assurance : MRH pour un studio à Courbevoie

Assurance auto : CRM de 0,76

Pas d'accident responsable depuis la souscription du 1^{er} contrat en 2005

Véhicule assuré :

Peugeot 206 XR Présence

Mise en circulation juillet 2002

Garantie : dommage tous accidents

Cotisation annuelle 705 euros

Valeur vénale du véhicule 3 800 euros

Lors de la souscription, M. Tang avait opté pour la Formule 3 : Dommages tous accidents et avait souscrit les options « Assistance accident et panne 0 km » et « Véhicule de remplacement »

DOCUMENTS FOURNIS

- Annexe 1 : Constat amiable
- Annexe 2 : Détermination des responsabilités
- Annexe 3 : Réglementation du coefficient Réduction/Majoration
- Annexe 4 : Formules de garanties

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **4**

Coefficient:

Folio
1 / 7

ANNEXE 1

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

Feuillet 1/2

Date de l'accident 15-02-2010	Heure 17h30	Localisation Pays: France	Lieu: 78950 GAMBONIS D. 923	Blessé(s) même léger(s) non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
---	-----------------------	-------------------------------------	------------------------------------	---

Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	objets autres que des véhicules non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	Témoins : noms, adresses et tél. Aucun
--	---	--

VÉHICULE A	
6 Preneur d'assurance / assuré (voir attestation d'assurance)	
NOM : TANG	
Prénom : Eric	
Adresse : 26 rue des Fleurs Couberon	
Code Postal : 92400 Pays : France	
Tél. ou e-mail : 06 42 37 95 00	

7 Véhicule	
A MOTEUR	REMORQUE
Marque, type Peugeot 206	
N° d'immatriculation 667 22 92	N° d'immatriculation
Pays d'immatriculation France	Pays d'immatriculation

8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance)	
NOM : Assurances MONDASS	
N° de contrat : 42 277 01 H	
N° de carte verte :	
Attestation d'assurance	
ou carte verte valable du 01-07-2009 au 01-07-2010	
Agence (ou bureau, ou courtier) :	
NOM : Agence Lampion	
Adresse : 26 rue du Cap Chester	
92400 Couberon Pays : France	
Tél. ou e-mail : 01 47 93 35 74	
Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/>	

9 Conducteur (voir permis de conduire)	
NOM : TANG	
Prénom : Eric	
Date de naissance : 18-10-1982	
Adresse : 26 rue des Fleurs	
92400 Pays : France	
Tél. ou e-mail : 06 42 37 95 00	
Permis de conduire n° : B 346 2654 A	
Catégorie (A, B, ...): B	
Permis valable jusqu'au :	

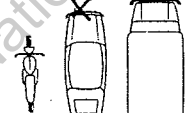
12. CIRCONSTANCES			
Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis			
A		B	
<input type="checkbox"/> 1	* en stationnement / à l'arrêt	<input type="checkbox"/> 1	
<input type="checkbox"/> 2	* quittait un stationnement / ouvrait une portière	<input type="checkbox"/> 2	
<input type="checkbox"/> 3	prenait un stationnement	<input type="checkbox"/> 3	
<input type="checkbox"/> 4	sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre	<input type="checkbox"/> 4	
<input type="checkbox"/> 5	s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre	<input type="checkbox"/> 5	
<input type="checkbox"/> 6	s'engageait sur une place à sens giratoire	<input type="checkbox"/> 6	
<input type="checkbox"/> 7	roulait sur une place à sens giratoire	<input type="checkbox"/> 7	
<input checked="" type="checkbox"/> 8	heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file	<input type="checkbox"/> 8	
<input type="checkbox"/> 9	roulait dans le même sens et sur une file différente	<input type="checkbox"/> 9	
<input type="checkbox"/> 10	changeait de file	<input type="checkbox"/> 10	
<input type="checkbox"/> 11	doublait	<input type="checkbox"/> 11	
<input type="checkbox"/> 12	virait à droite	<input type="checkbox"/> 12	
<input type="checkbox"/> 13	virait à gauche	<input type="checkbox"/> 13	
<input type="checkbox"/> 14	reculait	<input type="checkbox"/> 14	
<input type="checkbox"/> 15	empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse	<input type="checkbox"/> 15	
<input type="checkbox"/> 16	venait de droite (dans un carrefour)	<input type="checkbox"/> 16	
<input type="checkbox"/> 17	n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge	<input type="checkbox"/> 17	
<input checked="" type="checkbox"/> 18	← indiquer le nombre de cases marquées d'une croix →		<input type="checkbox"/> 18
A signer obligatoirement par les DEUX conducteurs. Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité mais un relevé des faits et des faits servant à l'établissement du règlement.			
19 Croquis de l'accident au moment du choc 19			

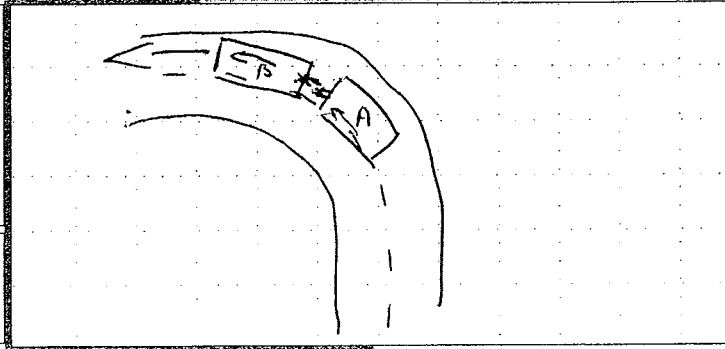
VÉHICULE B	
6 Preneur d'assurance / assuré (voir attestation d'assurance)	
NOM : SCHMITT	
Prénom : Robert	
Adresse : 35, rue F. Dzerzjinski	
Code Postal : 78190 Pays : France	
Tél. ou e-mail : 06 78 90 37 22	


7 Véhicule	
A MOTEUR	REMORQUE
Marque, type Citroën C4	
N° d'immatriculation 8710 XX 73	N° d'immatriculation
Pays d'immatriculation France	Pays d'immatriculation

8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance)	
NOM : MASTOK	
N° de contrat : 00678321 AB	
N° de carte verte :	
Attestation d'assurance	
ou carte verte valable du 10-XII-09 au 10-XII-10	
Agence (ou bureau, ou courtier) :	
NOM : Agence Dupond	
Adresse : 10, rue Maxime Laisseau	
78150 Trappes Pays : France	
Tél. ou e-mail : 01 23 45 67 89	
Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/>	

9 Conducteur (voir permis de conduire)	
NOM : SCHMITT	
Prénom : Robert	
Date de naissance : 06-07-1960	
Adresse : 35, rue F. Dzerzjinski	
78190 Trappes Pays : France	
Tél. ou e-mail : 06 78 90 37 22	
Permis de conduire n° : Z 9785 1211 T	
Catégorie (A, B, ...): B	
Permis valable jusqu'au :	

10 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →






10 Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →


11 Dégâts apparents au véhicule A :
- Pare choc avant
- Capot
- Radiateur

11 Dégâts apparents au véhicule B :
- Pare choc arrière
- Feux
- coffre

14 Mes observations :
Verglas sur la route

15 Signature des conducteurs	15
	
A	B

14 Mes observations :

Copyright CEA 2001

B.P.	Spécialité : ASSURANCE	Durée : 20' + 20'	Session 2010
Épreuve : E32 – Communication professionnelle - ORALE		Code Spécialité :	Coefficient:
N° Sujet : 4		Folio 2 / 7	

DECLARATION

à remplir et à transmettre dans les cinq jours à votre assureur.

Cette déclaration complémentaire vous permet de mieux expliquer les circonstances de l'accident ; toutefois les éléments qui sont contraires à ceux mentionnés au recto signé de votre adversaire ne peuvent lui être opposés.

1. nom de l'assuré : TANG Eric profession Informaticien n° tél. 0642 37 95 01
 e-mail : ertang@aol.fr
2. conducteur du véhicule : profession Informaticien Est-il : célibataire marié autre
 Est-il le conducteur habituel du véhicule ? OUI NON Réside-t-il habituellement chez l'assuré OUI NON
 Est-il salarié de l'assuré ? OUI NON Sinon à quel titre conduisait-il ? _____
 Motif du déplacement : Personnel

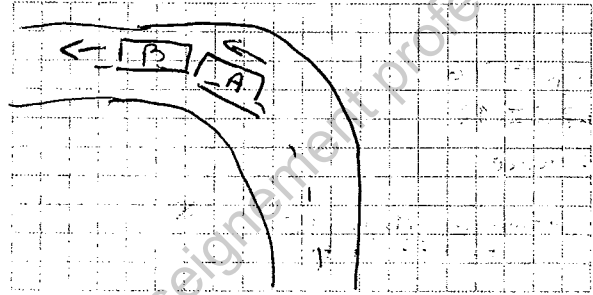
3. circonstances de l'accident :

(à préciser dans tous les cas même si un procès-verbal de gendarmerie ou un rapport de police a été établi).

A la sortie d'un virage, j'ai percuté la voiture de M. Schmitt qui roulait au ralenti, de n'ai pas pu m'arrêter bien que roulant à faible allure. J'estime ne pas être totalement responsable de cet accident car l'autre véhicule était presque arrêté, et que la plaque de verglas n'était pas signalée.

CROQUIS

Désigner les véhicules A et B conformément au recto. Préciser : 1. Le tracé des voies - 2. La direction (par des flèches) des véhicules A, B - 3. Leur position au moment du choc - 4. Les signaux routiers - 5 Le nom des rues (ou routes)



4. A-t-il été établi un procès-verbal de gendarmerie OUI NON un rapport de police OUI NON
 une main-courante OUI NON Si oui : Brigade ou Commissariat de _____

5. véhicule assuré ; lieu habituel de garage.

EXPERTISE DES DÉGÂTS : Réparateur chez qui le véhicule sera visible _____

tél. : _____ fax : _____ e-mail :

Quand ? _____ Eventuellement téléphoner à : _____

- Si le véhicule
- a été volé, indiquer son numéro dans la série du type (voir carte grise) _____
 - est gagé ou fait l'objet d'un contrat de location (ou crédit-bail) : nom et adresse de l'organisme concerné _____
 - est un poids lourd : poids total en charge _____
 - était attelé à un autre véhicule (tractant ou remorqué) au moment de l'accident, indiquer le poids total en charge : _____
- Nom de la Société qui l'assure : _____ n° de contrat dans la Société : _____

6. dégâts matériels autres qu'aux véhicules A et B (nature et importance ; nom et adresse du propriétaire) :

7. blessé(s) :

Prénom _____
 Age _____
 Adresse _____

Téléphone _____
 Profession _____

Situation au moment de l'accident

(conducteur, passager du véhicule A ou B, cycliste, piéton)

Portait-il casque ou ceinture ? OUI NON

1^{er} soins ou hospitalisation à _____

Nature et gravité des blessures _____

A Carbisio le 16-02 20 10

Signature de l'assuré :

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : E32 – Communication professionnelle - ORALE

Coefficient:

Folio
3 / 7

N° Sujet : 4

ANNEXE 2

Détermination des responsabilités en cas de collision entre deux véhicules roulant sur la même voie de circulation dans la même direction.

Les véhicules roulent l'un derrière l'autre. Un des deux véhicules percute l'arrière du véhicule qui le précède.

Le véhicule qui est heurté est non responsable dans le cadre du constat amiable ou dans le cadre du droit commun applicable en l'espèce. Peu importe que le véhicule qui a été heurté ait ralenti plus ou moins vivement pour éviter un obstacle ou pour s'engager dans une chaussée latérale.

En effet c'est au véhicule qui suit d'adapter sa vitesse en fonction des circonstances de la circulation car ce conducteur commet un défaut de maîtrise de son véhicule impliqué dans le cadre de l'accident routier. On se rapportera à l'article R. 413 - 17 du code de la route.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

B.P.	Spécialité : ASSURANCE	Code Spécialité :	Durée : 20' + 20'	Session 2010
Épreuve : E32 – Communication professionnelle - ORALE			Coefficient:	Folio 4 / 7
N° Sujet : 4				

ANNEXE 3

Le système du Bonus/Malus

Le Bonus/Malus ou encore coefficient de réduction/majoration (CRM) s'applique à tous les véhicules de tourisme, camionnettes et cycles de plus de 80 cm³.

La période de calcul du bonus

Il est calculé sur une période de 12 mois consécutifs (précédant de deux mois l'échéance annuelle). Ce qui veut dire que l'assureur arrête la situation du contrat deux mois avant son échéance afin de pouvoir calculer la prime et envoyer l'avis d'échéance.

Donc un accident qui surviendrait un mois avant l'échéance principale ne serait pris en compte que l'année suivante.

A titre d'exemple: pour un contrat dont l'échéance principale serait au 01 Janvier de chaque année, la période de calcul s'étendrait du 01.11 au 31.10 de l'année précédente.

Comment progresse le bonus ?

Le Bonus/malus progresse à chaque échéance principale. Il est calculé au moyen d'un coefficient multiplicateur, le coefficient d'origine étant égal à 100 (Jeune conducteur). La prime de base est multipliée par ce coefficient de réduction/majoration.

Une année sans accident entraîne une réduction du coefficient de réduction/majoration : le bonus de l'année précédente est multiplié par 0.95 (soit 5% de réduction).

Tableau de réduction du CRM

1 année sans accident	$100 \times 0.95 = 0.95$ de Bonus
2 années sans accident	$0.95 \times 0.95 = 0.90$ de Bonus
3 années sans accident	$0.90 \times 0.95 = 0.85$ de Bonus
4 années sans accident	$0.85 \times 0.95 = 0.80$ de Bonus
5 années sans accident	$0.80 \times 0.95 = 0.76$ de Bonus
6 années sans accident	$0.76 \times 0.95 = 0.72$ de Bonus
7 années sans accident	$0.72 \times 0.95 = 0.68$ de Bonus
8 années sans accident	$0.68 \times 0.95 = 0.64$ de Bonus
9 années sans accident	$0.64 \times 0.95 = 0.60$ de Bonus
10 années sans accident	$0.60 \times 0.95 = 0.57$ de Bonus
11 années sans accident	$0.57 \times 0.95 = 0.54$ de Bonus
12 années sans accident	$0.54 \times 0.95 = 0.51$ de Bonus

13 années sans accident $0.51 \times 0.95 = 0.48$ PLAFONNÉ à 0.50

La réduction maximale est donc de 0.50, soit 50% de réduction sur la prime de référence.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **4**

Coefficient:

Folio
5 / 7

Augmentation du coefficient de réduction majoration en cas de sinistre responsable

Lors d'un sinistre, l'assuré remplit un constat amiable avec le tiers impliqué dans l'accident. Les indications fournies sur ce document déterminent sa part de responsabilité dans le sinistre.

* Si la responsabilité de l'assuré n'est que partiellement engagée dans l'accident (et quel que soit le partage de responsabilité : $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{4}$ et $\frac{3}{4}$) la majoration appliquée à son bonus de l'échéance suivante sera de 12.5 %, soit : bonus précédent x 1.125

* Si l'assuré est totalement responsable de l'accident, la majoration appliquée sur son bonus de l'échéance précédente est de 25 %, soit : bonus précédent x 1.25

Si plusieurs sinistres interviennent au cours d'une même période de référence, chaque sinistre entraîne le calcul d'un nouveau coefficient. Les majorations doivent être multipliées entre elles.

Par exemple : coefficient de l'échéance précédente: 0.90

Si 2 sinistres totaux sont enregistrés au cours des 12 mois, le coefficient à l'échéance suivante sera de : $0.90 \times 1.25 \times 1.25 = 1,40$

Un plafond est prévu : il est égal à un coefficient de 3.50, soit une majoration de 250% de la prime de référence.

N.B : Il n'est pas tenu compte des sinistres vol, incendie, tempête, bris de glace et accident de parking sans tiers identifié qui, en général, ne sont pas de la responsabilité de l'assuré.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **4**

Coefficient:

Folio
6 / 7

ANNEXE 4

L'offre MONDASS Assurances pour une Peugeot 206 de 2002

Les garanties	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilité civile	X	X	X
Défense et recours	X	X	X
Protection juridique	X	X	X
Remorquage	X	X	X
Sécurité du conducteur	X	X	X
Bris de glace	EN OPTION	X	X
Incendie, vol, attentat	EN OPTION	X	X
Catastrophes naturelles		X	X
Domages tous accidents			X
Valeur à neuf 18 mois		EN OPTION	EN OPTION
Assistance accident et panne 0 km		EN OPTION	EN OPTION
Véhicule de remplacement		EN OPTION	EN OPTION
Cotisation pour une Peugeot 206 de 2002. Conducteur avec 50 % de bonus	241 €	346 €	464 €

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **4**

Coefficient:

Folio
7 / 7